

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2017093CS0107**

Comité Syndical du 3 avril 2017

**Date de convocation : 23 mars 2017
Date d'affichage : 3 avril 2017**

OBJET : Budget principal 2016 : affectation du résultat.

L'an deux mille dix-sept, le trois du mois d'avril à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	55
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget principal 2016 pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat 2016	10 079 614,17 €	7 028 868,28 €	3 050 745,89 €
Résultat antérieur reporté	1 193 593,36 €		1 193 593,36 €
(1) - Résultat à affecter (hors Rar)			4 244 339,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat 2016	20 244 104,94 €	17 718 483,95 €	2 525 620,99 €
Résultat antérieur reporté	2 695 059,36 €		2 695 059,36 €
(2) - Solde d'exécution (compte 001)			5 220 680,35 €
RESTE A REALISER			
Investissement		24 605 149,06 €	-24 605 149,06 €
Investissement	15 666 247,35 €		15 666 247,35 €
(3) - Résultat Rar			-8 938 901,71 €
AFFECTATION EN RESERVE - article 1068			
Résultat d'investissement (2)	5 220 680,35 €		5 220 680,35 €
Résultat Rar (3)		8 938 901,71 €	-8 938 901,71 €
(4) - Affectation en réserve = (2) + (3)			-3 718 221,36 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2017			
Résultat de fonctionnement 2016 (1)	4 244 339,25 €		4 244 339,25 €
Affectation en réserve (4)		3 718 221,36 €	-3 718 221,36 €
(5) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (4)			526 117,89 €

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **61 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

- Décide d'affecter le résultat du budget principal 2016 tel que proposé par le Président.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.